

# Protocole Conseil Coopératif

Réunion de bassin – CPE 41 - Blois – 17 mai 2018

## 1. Déroulement :

- Les participants sont assis en cercle ou en carré
- Distribution des rôles (sur volontariat, ou proposition de l'animateur) :

<b>Président</b>	- Veille au bon déroulement du conseil - Ouvre et ferme le conseil - S'assure que la parole de chacun est respectée - Est garant des règles du conseil
<b>Passeur de parole/ Maître du temps</b>	- Distribue la parole individuellement - Signale au président les incidents du conseil (non-respect de la règle, parole monopolisée par certains ...)
<b>Secrétaire</b>	- Récolte, classe et énonce les questions qui feront l'ordre du jour - Note les avertissements - Rédige un compte-rendu à partir des temps importants et des propositions et des décisions du conseil

- Chaque participant prend cinq minutes pour réfléchir aux questions qu'il souhaite aborder lors du conseil et les marque sur une feuille, sous la forme de « je veux parler de », « je suis gêné par », « j'apprécie ».
- Le président ouvre la séance, en rappelant les règles (ci-après) pendant que le secrétaire range les questions par thème et ordre de priorité, puis les lit.
- Le président propose les thèmes d'échange retenus, et le débat commence.

Chacun prend la parole uniquement lorsque le parole lui a été distribuée.

- Le conseil se termine cinq minutes avant la fin de l'heure, ou lorsque toutes les questions ont été traitées.
- Le secrétaire relie le compte rendu qu'il a fait. Le président déclare la séance terminée.

Réunion de bassin – CPE 41- Blois – 17 mai 2018

## 2. Les règles

- Respect du président et respect de ses consignes.
- Interdiction de prendre la parole sans distribution par le passeur de parole
- Avant d'intervenir, de parler, on s'assure que le camarade qui vient de parler à bien terminé d'exprimer ses idées.

Ces quelques secondes entre les prises de paroles permettent une courte réflexion sur ce qui vient d'être dit, permettant ainsi de faire évoluer notre propre réflexion.

- Pas de prise de décisions impliquant une personne absente sans son accord.
- Formulation de propos honnêtes et respectueux.
- Dans le cas d'un conflit ou d'un reproche, expression sous la forme de « *je suis gêné par* » et jugements de faits et attitudes, et non de personnes.
- Recherche de solution à chaque problème soulevé.

## II. COMPÉTENCES

- (1) Travailler et évoluer dans un contexte différent et complexe.
- (2) Avoir du lien et avoir de la confiance.
- (3) Développer l'essence.
- (4) Organiser et réguler la prise de parole.
- (5) Prendre du recul / pratiques / questionnaires.
- (6) "Prendre la température" de l'établissement ou d'un processus.
- (7) Confronter les points de vue et accepter les différences.
- (8) Refaire un historique ou établir une base commune.
- (9) Être force de proposition.

## Freins / ~~freins~~

- Non adhésion du groupe
- plage horaire
- Sur quel thème faut-il intervenir ?
- la mise en place.

## Levier

- Adhésion CÉ - A retranscrire dans 1 projet d'établissement.
- Adhésion du groupe.